

Le ravalement de façades à Lyon renseignements



Autorisations de travaux :

Direction Aménagement Urbain
Service de l'Urbanisme Appliqué
198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
04 26 99 63 90
Accueil : 8h45 à 10h30

Ravalement obligatoire :

Direction Aménagement Urbain
Cellule Patrimoine Ravalement
198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
04 26 99 63 70

Renseignements sur lyon.fr
ainsi que sur les sites des partenaires signataires.



Charte lyonnaise du ravalement



charte

Bien vivre en ville est un enjeu fondamental de nos sociétés toujours plus urbaines. L'entretien des façades des immeubles est une composante essentielle de cette qualité de vie dans les grandes agglomérations. Il permet la bonne conservation des immeubles ainsi que l'embellissement de notre environnement urbain.

À Lyon, cet enjeu prend un intérêt particulier en raison de la qualité urbaine et architecturale de la cité qui a participé à son inscription au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO).

Les acteurs techniques et institutionnels du secteur (syndics professionnels représentant les propriétaires, architectes, économistes, entreprises, collectivités publiques) s'engagent ainsi depuis plusieurs années, dans des opérations de qualité sur des immeubles diversifiés.

La préservation et la mise en valeur de ces caractéristiques urbaines et patrimoniales nécessitent la mise en place d'un guide des bonnes pratiques en matière de ravalement. Réaliser des travaux adaptés, présentant une meilleure longévité, préserver et mettre en valeur les patrimoines, améliorer le cadre de vie des quartiers (compatibles avec des critères économiques durables) tels sont les enjeux de cette charte.

Ses objectifs convergents sont :

- pour les propriétaires : de préserver et valoriser leur patrimoine immobilier par des interventions adaptées présentant une efficacité prolongée pour l'esthétique et la protection de l'immeuble,
- pour les maîtres d'œuvre et les entreprises : de disposer d'un référentiel qualitatif et partagé pour proposer des solutions de ravalement techniquement et économiquement cohérentes et valorisantes,
- pour les collectivités publiques, Ville et État : d'assurer l'amélioration du cadre de vie, maillon essentiel de la ville durable et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, origine et identité de notre ville.

Les signataires de la charte s'engagent à utiliser et diffuser cet outil dans un objectif commun d'amélioration constante du cadre de vie de Lyon et de mise en valeur de son patrimoine bâti.

MODE D'EMPLOI DE LA CHARTE

La présente charte vise à informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et leurs représentants sur les travaux à entreprendre en s'adjoignant des services de professionnels (maîtres d'œuvre et entreprises). De ce fait ce document informatif ne revêt en aucun cas un caractère prescriptif ni contractuel. Les travaux doivent être conformes aux normes et réglementations en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art. Il est rappelé, par ailleurs, que de nombreux travaux imposent la souscription d'une assurance dommage ouvrage.

Véritable outil de sensibilisation et d'aide à la définition de travaux de ravalement adaptés, la charte se compose de :

Fiche d'état des lieux *

La mise en œuvre d'un ravalement passe par une bonne connaissance de l'immeuble, par la rédaction d'un cahier des charges, le plus souvent par un économiste ou un architecte et par une consultation d'entreprises basée sur ce cahier des charges (mission de maîtrise d'œuvre). Cette fiche d'état des lieux est une aide à la définition des travaux nécessaires. Elle peut être complétée, dans des cas simples, par le maître d'ouvrage ou son représentant mais le plus souvent, par des économistes ou architectes. Elle ne se substitue en aucun cas à une mission de maîtrise d'œuvre. Elle permet de classer l'immeuble et de renvoyer aux grandes familles détaillées dans les fiches par typologie.

Fiches par typologies de façades *

Ces fiches correspondent aux 11 groupes de façades les plus répandues à Lyon comprenant les rubriques suivantes : éléments généraux, pathologies récurrentes, principes généraux de traitement et développement durable.

- 1 - Façade enduite chaux sur moellons de pierre
- 2 - Façade enduite chaux sur moellons et modénature pierre
- 3 - Façade pierre de taille
- 4 - Façade fausse pierre de taille
- 5 - Façade enduite chaux sur pisé
- 6 - Façade enduite sur mâchefer
- 7 - Façade enduite sur parpaings béton
- 8 - Façade béton brut
- 9 - Façade béton avec revêtement
- 10 - Façade panneaux préfabriqués structurels
- 11 - Façades diverses : revêtements collés, vêtements

Amélioration thermique

La problématique du ravalement ne peut répondre à elle seule à cette question. Cette dernière a néanmoins été abordée dans chaque fiche par l'insertion d'une rubrique « amélioration thermique » proposant des actions adaptées à chaque typologie rencontrée.

* Retrouvez l'ensemble des fiches sur : lyon.fr et les sites des partenaires signataires.